

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERVAIS

Séance du 22 mai 2012 – 19h30

Etait absent : Olivier LE BRIZ

1/ Remises gracieuses des pénalités de retard

Suite au courrier du Centre des finances de Grenoble, le Conseil municipal doit délibérer pour accorder la remise gracieuse des pénalités de retard dans le règlement des taxes d'urbanisme pour 2 dossiers de Permis de Construire

PC CHENEAU : 110€ et PC SCI BOREAL / 79€

Après délibération, le Conseil municipal, accepte ces remises gracieuses

2/ Subvention exceptionnelle au sou des écoles pour sorties scolaires

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que des activités extra-scolaires à la journée sont organisées (sorties nature – de ski – spectacles) pour les enfants de l'école maternelle, avec le concours financier de l'association « Les Petits d'Armieux ». Un courrier du Conseil général nous informe qu'une somme de 288€ sera allouée à la Commune pour le financement des sorties et activités sportives et culturelles.

Madame le Maire propose qu'un montant de 300€ soit reversé au Sou des écoles « Les petits d'Armieux » qui finance ces sorties péri-scolaires, le Conseil municipal accepte.

3/ Dossier accessibilité église- Demande de subvention

A travers la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapés, l'Etat a souhaité fixer un objectif majeur, celui de la mise en accessibilité de la cité d'ici début 2015. Dans ce cadre, la Commune doit engager les travaux d'accès à l'église. Le dossier confectionné par la Direction départementale des territoires de Saint-Marcellin est présenté au Conseil Municipal : coût des travaux HT : 15 060.00€

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Subvention du Conseil général 38 (si 50%) :	7 530.00 €
Commune :	<u>7 530.00 €</u>
Total :	15 060.00 €

Le Conseil municipal charge Madame le Maire d'effectuer toute les démarches utiles et de demander la subvention au Conseil général 38.

4/ Personnel communal – Recrutement contrat CUI/CAE

Madame le Maire expose les faits concernant l'embauche d' Agnès FAURE en tant que agent polyvalent : technique et administratif. Cette personne serait éligible au contrat aidé « CUI/CAE » (*Contrat Unique d'Insertion-Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi*).

Il lui est proposé un Contrat de travail « CUI-CAE » de 6 mois à compter du 1^{er} juillet 2012 pour 26h00 hebdomadaires. Une convention doit être signée avec l'Etat, représenté par le pôle emploi, et l'employeur, représenté par le Maire. Après délibération, le Conseil municipal, Charge Madame le Maire d'effectuer toute les démarches utiles à cette embauche et l'Autorise à signer son Contrat de travail et la Convention nécessaire auprès du Pôle Emploi.

5/ Achat du logiciel bibliothèque StGervais/Rovon : participation Rovon

Madame le Maire rappelle qu'un nouveau logiciel a été installé à la bibliothèque.

Suite au devis présenté au Conseil municipal le 04 octobre 2011, les 2 communes ont accepté l'achat à condition que le règlement s'effectue à part égale par commune.

La Commune de Saint-Gervais a reçu la facture de la Société DECALOG du 03/04/2012 et a réglé la somme de 436.54€ pour l'année 2012. Il convient de demander la participation financière à la Commune de Rovon et d'établir un titre de recette de 218.27€. (maintenance annuelle)

6/ Demande pour parcelles – Location précaire « jardin de la Poste »

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les deux demandes suivantes : l'une pour l'achat du terrain communal dénommé « le jardin de la Poste » situé rue du Regonfle et l'autre pour une partie de la parcelle derrière l'ancienne scierie Triouleyre. Le Conseil municipal, refuse la vente de ces 2 parcelles et propose une location précaire du terrain dénommé « le jardin de la Poste », pour 50€/an.

7/ Réunion publique du 9 mai 2012 sur le carrefour

A l'issue de cette réunion, des remarques pertinentes ont été émises par l'assistance. Ces remarques seront transmises au Conseil Général afin qu'il puisse en tenir compte dans son étude technique.

8/ Extraction du Gaz de schiste

Mademoiselle Claire MOURABY expose les problèmes de l'extraction du gaz de schiste. Par les forages l'eau se retrouve polluée par le gaz, ce qui oblige ensuite la commune à dépolluer l'eau quelle fournie à la population, ce qui est très onéreux voir impossible. De plus le trafic des poids lourds lié à cette exploitation entraine une dégradation de nos routes de montagnes. Des projets existent déjà sur des territoires voisins. Une motion doit se formuler à l'échelle de la Communauté de Communes de Vinay.

9/ Dossiers Urbanisme

le 15/05 : DP LARGERON Marcel, Chemin de Pierre Mouton, remplacement des tuiles

le 03/05 : PC PACE Pierre, impasse du gîte, construction d'un bâtiment annexe et abri voiture

le 03/05 : PC GORON Hubert, 120 route de l'école, abri matériel

le 15/05 : PC LARGERON Marcel, chemin de pierre mouton, modification des ouvertures

le 15/05 : DP LARGERON Marcel, Chemin de Pierre Mouton, remplacement des tuiles

Questions diverses :

- Camion de toilettage Canin, autorisé à stationner le mercredi
- Des poubelles publiques à goulot étroit pour petits déchets seront installées : deux au Port et une Place du village.